Pas de justice ! Pas de paix

Comité Action Palestine, 16 septembre 2026

Des militants accusés d’apologie du terrorisme, des militants condamnés à de lourdes peines -jusqu’à 24 mois de prison avec sursis ou assignation à résidence- des artistes censurés ou privés de scène ou de contrats, pour avoir dénoncé le génocide et l’épuration ethnique en Palestine, avoir dénoncé la colonisation et les crimes sionistes en Palestine et au Liban, et avoir soutenu la résistance légitime des peuples face à ce projet raciste qui vise à les détruire. Le gouvernement français n’a de cesse de vouloir faire taire et criminaliser la solidarité envers les damnés de la terre. Les procès se succèdent, la loi liberticide dite Yadan est en gestation. Tout est également fait pour décourager le soutien aux militants poursuivis en essayant de les invisibiliser ou de repousser leurs procès. Mais nous nous battons pour la justice et la vérité. Comme pour les résistants, la patience et la détermination sont notre quotidien. Nous serons debout tant que nécessaire.

Le Comité Action Palestine apporte tout son soutien aux militants réprimés, Shahin, Alex, Elies, Teba, Jose-Luis, Olivia et Nicolas et tous les autres. De nouveau, nous dénonçons le traitement particulièrement injuste et humiliant fait à notre camarade Abdourahmane Ridouane, assigné à résidence à Pessac depuis mai 2024.

Pas de justice ! Pas de paix !